

Ordonnance collective

OBJET Recommander la prise d'un laxatif de polyéthylèneglycol (LAX-A-DAY®, Pegalax®) à des fins de remboursement.	ÉMETTEUR Direction au soutien et au développement des pratiques professionnelles et des soins infirmiers	EN VIGUEUR
RÉFÉRENCES À UN PROTOCOLE <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non TITRE DU PROTOCOLE	APPROUVÉE PAR Conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens du CSSS Sud-Ouest-Verdun	DATE DE RÉVISION 3 avril 2012
PROFESSIONNELS HABILITÉS Infirmières habilitées		
PROGRAMMES VISÉS Services des personnes en perte d'autonomie (SPPA)		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES AU PHARMACIEN Surveiller la thérapie médicamenteuse		
MÉDECIN RÉPONDANT CLSC de Verdun : médecin traitant CLSC de St-Henri : médecin traitant		

CLIENTÈLE OU SITUATION CLINIQUE VISÉE

Usager n'ayant pas eu d'élimination intestinale suite à un changement dans les habitudes de vie : mobilité, hydratation, alimentation ou relié à une médication.

INDICATION(S) ET CONDITIONS D'INITIATION

- Absence de selles depuis deux (2) jours ou plus
- Difficulté à évacuer les selles

CONTRE-INDICATIONS

Suspicion d'occlusion intestinale, d'appendicite ou porteur d'une maladie inflammatoire de l'intestin

Usager qui présente les signes et symptômes suivants :

- Fièvre
- Nausée
- Vomissement
- Douleur abdominale d'étiologie indéterminée
- Rectorragie

Altération des signes vitaux
Fécalome
Allergie connue au polyéthylèneglycol

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

Problème non résolu après trois (3) jours du début de la prise du laxatif

DIRECTIVES DE L'INFIRMIÈRE

1. Évaluer la condition physique et mentale de l'utilisateur.
2. Évaluer la durée de la constipation et la douleur s'il y a lieu.
3. Effectuer une inspection (symétrie de l'abdomen), auscultation des quadrants abdominaux (bruits intestinaux) et la palpation de l'abdomen (distension, masse, douleur).
4. Effectuer le toucher rectal si pertinent afin de déterminer la présence d'un fécalome.
5. Selon la situation et la condition de l'état de l'utilisateur, encourager les bonnes habitudes de vie : exercice, alimentation riche en fibres, hydratation afin de faciliter l'élimination intestinale.
6. Éviter de prendre le laxatif moins de deux (2) heures avant la prise d'un autre médicament pour éviter une diminution de l'effet des autres médicaments.
7. Recommander la prise du laxatif à partir de la 3^e journée sans selle :
 - **LAX-A-DAY® ou Pegalax® : 1 à 3 fois par jour 17 grammes (environ une cuillère à soupe comble) de poudre diluée dans au moins 50 ml d'eau, de jus, de boisson gazeuse, de café, de thé, de purée de fruit, yogourt.**
 - Selon la situation, cocher le code du médicament d'exception :
 - GI 27 : Pour le traitement de la constipation liée à une pathologie
 - GI 28 : Pour le traitement de la constipation liée à la prise d'un médicament
8. A toutes les vingt quatre (24) heures, réévaluer l'efficacité du traitement.
9. Si non efficace, après trois (3) jours, référer au médecin traitant.

DIRECTIVES DU PHARMACIEN

1. Recevoir de l'utilisateur, le formulaire de liaison de l'infirmière.
2. S'assurer que le formulaire de liaison reçu s'applique à une ordonnance collective qu'il détient du CSSS Sud-Ouest-Verdun
3. Donner à l'utilisateur l'information appropriée au sujet du médicament.
4. Aviser l'infirmière pour tout changement ou modification au traitement.
5. Contacter le médecin répondant pour toutes questions ou problèmes.

SOURCES

CPS, version électronique.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

RÉDIGÉE PAR :	
Anne-Marie Denault Conseillère clinicienne en soins spécialisés, DSDPPSI	Décembre 2011 Date
RÉVISÉE PAR :	
Conseillère clinicienne en soins spécialisés, DSDPPSI	Date
PERSONNES CONSULTÉES :	
Brigitte Gagnon Infirmière clinicienne Soutien à domicile	21 novembre 2011 Date
Dr Geneviève Dechêne Médecin	21 novembre 2011 Date
Dr Daphnée Handanos Dr Dominique Langevin Dr Sophie Ménard Dr Myvan Nguyen Dr Renée Sayegh Jones Médecins	16 décembre 2011 Date
VALIDÉE PAR :	
Marie Corriveau Directrice au soutien et au développement des pratiques professionnelles et des soins infirmiers	9 janvier 2012 Date
Comité de la pratique professionnelle CSSS du Sud-Ouest-Verdun	18 janvier 2012 Date
Comité de la pharmacologie CSSS du Sud-Ouest-Verdun	23 février 2012 Date

PROCESSUS D'APPROBATION

APPROUVÉE PAR :	
CMDP CSSS du Sud-Ouest-Verdun	2012-04-03 Date
SIGNÉE PAR :	
Jacques Jobin Président du CMDP	30 mai 2012 Date

Date : _____

**Formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective
DSI-OC-71 Recommander la prise de laxatif polyéthylèneglycol(LAX-A-
DAY®, Pegalax®) à des fins de remboursement.**

NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

NAM : _____

J'ai procédé à l'évaluation de la personne ci-haut mentionnée. Je peux confirmer qu'elle est une candidate à l'ordonnance collective. Cette personne, ou son responsable, a reçu l'enseignement relatif à l'utilisation du produit.

LAX-A-DAY® ou Pegalax® 17 grammes 1 à 3 fois par jour à diluer dans au moins 50 ml de liquide ou purée pour 48-96 heures.

RENOUVELLEMENT : 1 **PARTICULARITÉS :** GI 27 GI 28

NOM ET PRÉNOM DE L'INFIRMIÈRE

SIGNATURE DE L'INFIRMIÈRE

N°DE PERMIS DE L'OIIQ

TÉLÉPHONE

NOM DU MÉDECIN RÉPONDANT

N°DE PERMIS

TÉLÉPHONE

SECTION RÉSERVÉE AU PHARMACIEN

Nom du pharmacien

Signature

Date